

**Réponse du Conseil administratif du 19 mars 2026 à la motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Anna Barseghian, Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Bénédicte Amsellem, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon, Roxane Aubry, Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel et Salma Selle: «Perturbateurs endocriniens: sensibilisons le secteur de la petite enfance aux effets potentiels sur le développement hormonal des enfants».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'extrême vulnérabilité du système hormonal en plein développement des enfants en âge préscolaire (soit de 0 à 4 ans);
- le nombre toujours plus élevé d'enfants souffrant de surpoids ou d'obésité et les facteurs de risque pour leur santé à long terme<sup>1</sup>;
- l'augmentation constante du nombre de pubertés précoces, notamment chez les filles<sup>2</sup>;
- la baisse continue de la qualité du sperme des jeunes Suisses<sup>3</sup>;
- la présence de perturbateurs endocriniens dans de nombreux objets du quotidien (nourriture, jouets, ameublement, emballages, médicaments, produits d'entretien ou encore cosmétiques comme les couches et les lingettes);
- le potentiel lien entre la présence de ces substances dans leur environnement immédiat et l'altération des fonctions clés du système hormonal de l'enfant en âge préscolaire, ce qui impacte la croissance, l'alimentation, le sommeil, la fonction reproductrice, l'humeur, la circulation sanguine, le métabolisme ou encore le système nerveux;
- le coût, à long terme, des effets potentiels de ces substances sur le système de santé;
- l'article 172, alinéa 1 de la Constitution genevoise disposant que «l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé»;

---

<sup>1</sup> Office fédéral de la santé publique, «Surpoids et obésité»: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas.html> (consulté le 3 mars 2020)

<sup>2</sup> *Le Temps*, «Les mystères d'une puberté toujours plus prématurée», 24 janvier 2017: <https://www.letemps.ch/sciences/mysteres-dune-puberte-toujours-plus-prematuree> (consulté le 3 mars 2020)

<sup>3</sup> Rahban et al., Etude de l'Université de Genève, 2019: <https://www.unige.ch/communication/communiqués/2019/le-sperme-suisse-est-de-mauvaise-qualite/> (consulté le 3 mars 2020)

- les compétences municipales en matière d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire;
- le programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens mis en place par la Ville de Lausanne<sup>1</sup>;
- le principe de précaution de la Confédération à propos des perturbateurs endocriniens<sup>2</sup>,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une politique publique pour enfants en âge préscolaire visant à limiter au minimum l'exposition des enfants en âge préscolaire à la présence de perturbateurs endocriniens;
- de créer un catalogue d'articles ne contenant pas (ou très peu) de perturbateurs endocriniens, écologiques et produits localement, à l'attention des parents et des professionnel-le-s de la petite enfance;
- de sensibiliser la centrale d'achats au choix de produits en lien avec les problématiques des perturbateurs endocriniens;
- de poursuivre la collaboration avec la HETS dans l'élaboration de cette politique et de mettre à disposition des employés de la petite enfance un groupe d'experts de référence;
- de sensibiliser et former le personnel des institutions subventionnées de la petite enfance à l'utilisation et aux risques potentiels liés à la présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement immédiat des enfants en âge préscolaire;
- d'informer et de sensibiliser les parents sur les risques potentiels d'une trop grande ou d'une trop longue exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens, et à leurs effets potentiels sur leur développement.

---

<sup>1</sup> Ville de Lausanne, «Perturbateurs endocriniens: de la sensibilisation à l'action»: <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/promotion-de-la-sante-redirection/perturbateurs-endocriniens.html> (consulté le 3 mars 2020)

<sup>2</sup> Confédération suisse, «Factsheet: perturbateurs endocriniens», décembre 2019

## *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les perturbateurs endocriniens sont très largement présents dans notre quotidien. D'origine synthétique ou naturelle, ils se cachent dans les meubles, les produits d'entretien, les vêtements, les cosmétiques, les jouets, etc. L'exposition aux perturbateurs endocriniens prend par ailleurs plusieurs voies: par inhalation, par ingestion, de manière transcutanée, via le lait maternel, ou autre.

Les effets délétères sur la santé ont été connus puis reconnus par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dès les années 1990. Si toute la population peut être exposée et être à risque, les femmes enceintes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Les perturbateurs endocriniens peuvent en effet entraver le développement des organes et le processus de croissance chez les enfants ou interférer avec le développement du fœtus et des organes vitaux du futur nouveau-né. Notons par ailleurs que l'action des perturbateurs endocriniens est transgénérationnelle. Autrement dit, toute perturbation ou activité sur le système hormonal peut donner lieu à des déficiences ou à des maladies qui se déclenchent une, deux, voire trois générations plus tard.

L'activité hormonale des femmes enceintes étant particulièrement forte, la probabilité de l'interférence due à l'exposition à des perturbateurs endocriniens est élevée et les conséquences importantes chez elles et pour les générations futures. Dès 2019, la Ville de Genève, notamment via le Service de la petite enfance (SDPE), s'est préoccupée de l'impact des perturbateurs endocriniens sur les tout-petits. A cette époque, le sujet était déjà à l'agenda de la Confédération et avait donné lieu à des recommandations dans le maniement des produits chimiques pour les femmes enceintes. Cependant aucune mesure spécifique ou recommandation n'était relayée par le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ).

Le SDPE a donc sondé les crèches subventionnées pour connaître les mesures de prévention mises en œuvre auprès des enfants, ainsi que les actions de sensibilisation menées auprès des familles. En 2021 et 2022, le SDPE a collaboré avec la Haute école de travail social de Genève (HETS) afin d'identifier des actions de sensibilisation et de prévention auprès des familles et du personnel éducatif des crèches. Ce travail a donné lieu à la production d'un flyer et de vidéos. Tout d'abord utilisés par le secteur pilote Saint-Gervais à destination du personnel et des familles, le poster et les flyers ont été transmis à l'ensemble des structures d'accueil.

En 2022, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a approché la Ville de Lausanne afin d'adapter le guide «Perturbateurs endocriniens. De la sensibilisation à l'action» au contexte genevois. Pour la réalisation de son guide, Lausanne a établi un comité scientifique, dont fait partie le Centre

hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et d'autres experts. Cette collaboration a donné lieu à la publication, en juin 2023, d'un guide adapté.

Dédié principalement aux structures d'accueil préscolaire, aux maisons de quartier ainsi qu'aux ludothèques, mais accessible au grand public, ce guide reprend les informations concrètes sur les perturbateurs endocriniens et les enjeux de santé, des astuces pratiques et moyens d'action ciblés pour limiter l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens, ainsi que des conseils sur l'achat de fournitures et de produits éventuellement problématiques (jouets, produits d'entretien et d'hygiène, matelas, vaisselle, etc.). Le guide ainsi que des posters à afficher ont été distribués en juin 2023 dans les institutions mentionnées. Le public a également pu contacter le DCSS afin de recevoir l'ensemble du matériel produit.

En parallèle, une séance d'information à l'ensemble des secteurs de la petite enfance, ainsi que des maisons de quartier et des ludothèques, a été organisée pour présenter le guide et les affiches et ainsi sensibiliser les professionnelles et professionnels à cette problématique.

Afin de poursuivre ce travail et de mener un travail de prévention spécifique, un projet pilote est mené en collaboration avec l'association Women engage for a common future Suisse (WECF). Le dispositif consiste en un atelier de sensibilisation auprès des équipes d'une crèche, un diagnostic de l'environnement et des pratiques, ainsi que l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Le retour d'expérience est très positif et mènera à une présentation aux familles en juin 2026. Cette action sera présentée à l'ensemble des institutions de la petite enfance de la Ville durant l'été 2026 afin de permettre le déploiement de ce dispositif.

Soucieux des impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé des employées et employés de son administration, le Conseil administratif a, sous l'impulsion du DCSS, validé la création d'un groupe interdépartemental afin d'identifier les produits et matériels utilisés dans les différents départements contenant des perturbateurs endocriniens, puis de définir un plan d'actions dans le but de les réduire. Lancé en novembre 2023, le groupe a identifié quatre catégories de produits problématiques sur lesquels focaliser l'attention: mobilier, vêtements de travail, produits d'entretien et vaisselle. Des actions spécifiques ont ainsi été proposées – dont certaines ont déjà été mises en œuvre et d'autres le seront au cours des mois à venir.

En outre, une sensibilisation a été effectuée auprès de plusieurs directions de départements de la Ville. De plus, la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) a identifié un prestataire afin de former ses acheteuses et acheteurs et de les accompagner dans l'intégration aux appels d'offres des critères pour limiter

l'exposition aux perturbateurs endocriniens. A cela s'ajoute la création d'une page intranet – encore en cours – afin d'informer et de guider le personnel de la Ville sur des gestes concrets à adopter.

Afin d'étendre ses actions d'information et de prévention à l'ensemble de ses citoyennes et citoyens, la Ville de Genève s'est de nouveau associée à la Ville de Lausanne afin de lancer, en 2026, une démarche d'élaboration d'une charte «Commune sans perturbateurs endocriniens» à l'instar de ce qui existe en Espagne et en France. Les Cantons de Genève et de Vaud, plusieurs associations ainsi que des expertes et experts du monde académique sont associés à ce travail en cours.

Enfin, dans une perspective de sensibilisation et d'information à un plus large public, le DCSS envisage des collaborations avec les associations WECF et 022 Familles qui éditent des fiches pratiques et animent des ateliers.

Cette motion a véritablement permis d'avancer sur cette thématique. Et, comme exposé ci-avant, de nombreuses mesures ont déjà été développées. La Ville de Genève entend bien poursuivre les efforts mis en place sur un sujet qu'elle considère comme particulièrement important.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Christina Kitsos*